

728

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de modifier l'article 61 de la loi du 22 frimaire an VII sur l'enregistrement. (N° 312, année 1913.)

(Nommée le 5 août 1913.)

MM.

1^{er} BUREAU : BOURGANEL.

2^e — PIC-PARIS. *Président*

3^e — CACHET.

4^e — PERREAU.

5^e — Guillaume POULLE. *Surveillance-rapporteur*

6^e — DE LA BATUT.

7^e — RINGOT.

8^e — MARTINET.

9^e — FORTIER.



Levan de 6 Aout 1913
 Ont nommés membres du. Cie. Paris
 sur le nom de M. Guillaume Boule
 M. Guillaume Boule est nommé
 rapporteur
 la Commission d'ordre d'indiquer au
 le Comité des finances et au le
 le Bureau général de ce gouvernement

le Président
 le Secrétaire
 J. Boule
 P. P. P.

Levan de 21 Nov. 1913.

Présents: M. Gie. Lauer, Broussard
 Ocher, Ferrer, Forthier, Pringon.

La Commission est d'accord pour approuver
 la nouvelle rédaction de la proposition
 de loi adoptée par la Chambre des députés
 concernant l'article 61 de la loi sur le régime
 au VII sur l'exercice de la propriété et de la
 M. Boule pour établir un rapport
 rapport

Le Président
 le Secrétaire
 P. P. P.
 P. P. P.